

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 010-2445/17/BM

■ Approbation d'une convention relative au projet de recherche Ihubiotk à "Méditerranée Infection" dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 MET 17/4839/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La recherche et l'enseignement supérieur sont des fonctions métropolitaines stratégiques, facteurs de rayonnement et d'attractivité pour les territoires et vecteurs de développement économique car la recherche produit les connaissances scientifiques dont sont issues les innovations technologiques.

Marseille Provence Métropole a souhaité afficher une ambition forte et volontariste en accompagnant financièrement quelques projets académiques à la hauteur et en cohérence d'appui avec sa stratégie d'attractivité et ses projets dans l'économie de la connaissance.

A ce titre, une délibération approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan Etat Région 2015-2020/Volet Enseignement Supérieur Recherche » de 12 millions d'euros a été votée le 3 juillet 2015 par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, engagement repris par la Métropole Aix-Marseille-Provence et portée à 16 millions d'euros au Budget Supplémentaire 2017.

Les engagements financiers qui ont été proposés dans ce cadre concernent huit opérations :

- Centrale Marseille ;
- Polytech Marseille ;
- Le regroupement des neurosciences à la Timone ;
- Le campus de Marseille Saint-Charles ;
- L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) ;
- Equipement de recherche Marseille Immunopôle ;
- La plateforme mécanique CEMEA ;

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

- La fondation Méditerranée Infection/Biobank/IHUBIOTK

La présente délibération concerne le projet de recherche IHUBIOTK mené par la fondation « Méditerranée Infection » qui permettra de renforcer et de compléter la biothèque de l'Institut Hospitalo Universitaire installé sur le campus de la Timone.

Parmi les pôles d'excellence métropolitains, le Campus de la Timone a accueilli en 2017 le bâtiment de l'Institut Hospitalo Universitaire (IHU). A ce titre la Métropole a octroyé une subvention d'1 million d'euros, par délibération au Bureau de la Métropole le 13 juillet 2017. Cet IHU a pour ambition de permettre à la Métropole Aix-Marseille Provence de devenir une référence mondiale dans le domaine de la recherche et de la prise en charge des malades infectieux et contagieux.

L'IHU est l'un des 6 instituts Hospitalo Universitaires sélectionnés dans le cadre des Investissements d'Avenir. Cette opération constitue un instrument unique d'observation, de dépistage et de traitement des maladies infectieuses et plus particulièrement des maladies contagieuses.

Le projet IHUBIOTK, dont le coût global est de 5 millions d'euros, permettra de constituer une biothèque de souches microbiennes, qui sera unique en Europe de par ses capacités de stockage et de conservation. En effet, l'un des points clefs pour le développement de nouveaux tests diagnostics est la capacité à conserver pendant plusieurs décades le matériel biologique comprenant des prélèvements cliniques prélevés chez des patients, les acides nucléiques extraits de ces prélèvements (ADN), ainsi que des souches de micro-organismes pathogènes. La conservation dans une biothèque doit, d'autre part, obéir à des impératifs techniques (conservation à -80°C, informatisation totale) et réglementaires (respect de l'anonymat, respect du confinement).

Le plan de financement de l'opération se présente de manière suivante :

- Fonds Européens	2 500 000€
- Financement privé (valorisation RH de la Fondation)	900 000€
- Métropole Aix-Marseille-Provence	500 000€
- Ville de Marseille	500 000€
- IRD	300 000€
- Autofinancement	100 000€
- Recettes générées par l'opération	200 000€
Total (en euros en TTC)	5 000 000€

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 500 000 euros à « Méditerranée Infection » pour le projet de recherche IHUBIOTK et d'approuver la convention afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017

- La délibération DEV 010-1180/15/CC votée le 3 juillet 2015 approuvant la création et l'affectation d'une opération « Contrat de Plan État Région 2015-2020-Volet Enseignement Supérieur Recherche » ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération ECO 007-2320/17/CM votée le 13 juillet 2017 approuvant la création et l'affectation de l'opération d'investissement Approbation d'une convention relative au projet de recherche Ihubiotk à "Méditerranée Infection" dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le projet de recherche IHUBIOTK mené par « Méditerranée Infection ».
- Qu'il convient d'approuver la convention relative au soutien financier du projet de recherche IHUBIOTK dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 500 000 euros TTC à « Méditerranée Infection » pour le projet de recherche IHUBIOTK.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec « Méditerranée Infection » relative au financement du projet de recherche IHUBIOTK dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Opération 2015112607 – Sous-politique B360 - Chapitre 204 – Nature 204181 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 09 novembre 2017